



**QUESTIONNAIRE POUR LES ETATS PARTIES QUI ONT REMPLI RECEMMENT
LEURS OBLIGATIONS SELON L'ARTICLE 4 OU QUI SONT EN TRAIN DE LES
REEMPLIR**

**Comité permanent sur la destruction des stocks
2-3 juin 2008**

Base de travail :

D'après le *Plan d'action de Nairobi*, adopté à la Première conférence d'examen de la Convention en 2004, les Etats parties qui ont encore à achever leur programme de destruction de stocks de mines antipersonnel :

« Action n° 9 : Établiront les types, les quantités et, si possible, les numéros de lot de toutes les mines antipersonnel stockées dont ils sont propriétaires ou détenteurs et feront rapport à ce sujet conformément à l'article 7.

Action n° 10 : Définiront les capacités nationales et locales dont ils ont besoin afin de s'acquitter des obligations contractées en vertu de l'article 4.

Action n° 11 : S'efforceront d'achever leur programme de destruction si possible avant l'expiration du délai de quatre ans.

Action n° 12 : Feront connaître leurs problèmes, plans, progrès et priorités en matière d'assistance en temps opportun aux États parties et aux organisations compétentes, de même que leur propre contribution aux programmes qu'ils ont élaborés dans les cas où ils ont besoin d'une assistance financière, technique ou autre pour s'acquitter de leurs obligations en matière de destruction des stocks. »

Pour aider à l'évaluation de la mise en oeuvre de cette tranche du *Plan d'action de Nairobi*, les coprésidents invitent les Etats parties qui sont en train de remplir leurs obligations selon l'article 4 ou qui les ont récemment remplies de fournir des présentations sur la base des questions suivantes :

A. Questions pour les Etats parties qui ont récemment rempli leurs obligations sous l'article 4 :

- 1. Quels pas votre Etat a-t-il entrepris pour établir le type, la quantité et, si possible, les numéros de lot de toutes les mines antipersonnel en stock dont il est propriétaire ou détenteur ?*
- 2. Quelles capacités nationales et locales appropriées ont-elles été établies ou utilisées pour remplir les obligations de destruction de stocks de votre Etat ?*

3. *Quelles méthodes ont-elles été utilisées pour détruire les stocks de mines, où les mines ont-elles été détruites et quelles normes ont-elles été observées en matière de sécurité et d'environnement durant le processus de destruction ?*
4. *Combien de mines de quels types ont-elles été détruites, et durant quelle période de temps ?*
5. *Quelles difficultés éventuelles votre Etat a-t-il rencontré dans la destruction de ses stocks de mines antipersonnel et comment ces difficultés ont-elles été surmontées ?*

B. Questions pour les Etats parties qui sont en train de remplir leurs obligations sous l'article 4 :

1. *Quels pas votre Etat a-t-il entrepris pour établir le type, la quantité et, si possible, les numéros de lot de toutes les mines antipersonnel stockées dont il est propriétaire ou détenteur ?*
2. *Quelles capacités nationales et locales appropriées ont-elles été établies pour répondre aux obligations de destruction de stocks de votre Etat ?*
3. *Quel est l'avancement du programme de destruction des stocks de votre Etat ? (Combien de mines ont-elles été détruites, et combien en reste-t-il à détruire ? Quels sont vos prévisions pour les délais de destruction de ces mines ?)*
4. *Quelles difficultés éventuelles rencontrez-vous dans la destruction de vos stocks de mines antipersonnel ? Le cas échéant, quelles sont vos priorités en matière d'assistance extérieure, financière, technique, ou autre ?*

C. Questions pour les Etats parties qui sont en train de remplir leurs obligations sous l'article 4 et qui ont dépassé leurs délais pour la destruction de leurs stocks de mines antipersonnel

1. *Quelles sont les circonstances qui ont empêché votre Etat de s'acquitter de ses obligations dans le délai imparti ?*
2. *Quels pas votre Etat a-t-il entrepris en vue de détruire toutes les mines antipersonnel stockées dont il est propriétaire ou détenteur ? Combien de mines ont-elles été détruites, et combien en reste-t-il à détruire ?*
3. *Quels sont les projets de votre Etat pour s'acquitter de ses obligations dès que possible, y compris un plan d'échéances et une date de fin prévue ?*